

# AVIS DE COMMENCEMENT DE TRAVAUX

FAISANT L'OBJET D'UN ARRETE PREFECTORAL D'AUTORISATION N° DDTM-SEMA N° 2020-0026

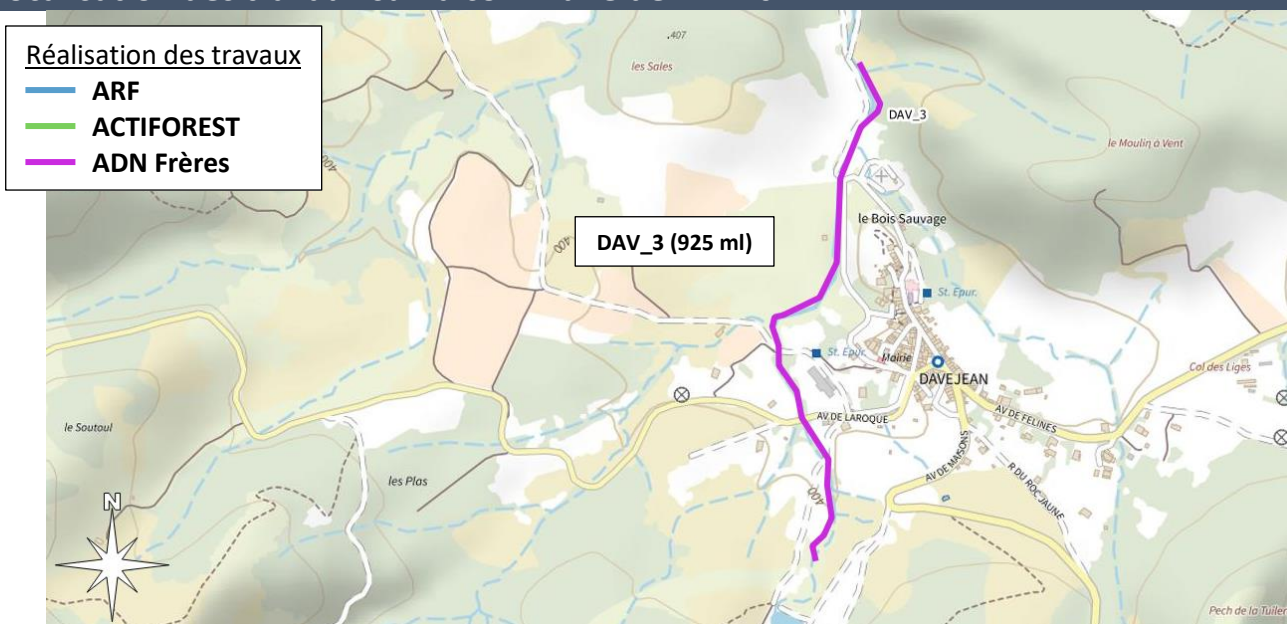
## Contexte de l'Intervention

<b>Nature de l'opération</b>	<b>Travaux d'entretien de la végétation et des atterrissements de l'Orbieu et de ses affluents - Année 2022 - 40 km au total</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Syndicat du bassin versant Orbieu-Jourres
<b>Maître d'œuvre</b>	Bureau d'études HYDRETTUES
<b>Enveloppe globale</b>	<b>400 000 € HT</b>
<b>Financement</b>	Département de l'Aude (46.9 %) ; Agence de l'Eau RM&C (33.1 %) ; Syndicat Orbieu-Jourres (20 %).

## Réalisation des travaux

Lot	Entreprise titulaire	Coût des travaux	Date de démarrage	Délais de réalisation
N°1	<b>ARF</b>	85 240 € HT	23 janvier 2023	4 mois
N°2	<b>ACTIFOREST</b>	117 112,50 € HT	23 janvier 2023	4 mois
N°3	<b>ADN Frères</b>	121 347 € HT	23 janvier 2023	4 mois

## Localisation des travaux sur la commune de DAVEJEAN



## Nature des travaux – Informations diverses

- **Nature des travaux** : Enlèvement des embâcles, abattage sélectif des arbres morts, penchés ou déracinés, recépage, traitements d'atterrissements (dévégétalisation, scarification), ....

- **Modalités de gestion du bois** :

1. L'entreprise évacue le bois de la rivière, le débite puis le dépose sur les berges et/ou à proximité.
2. Les riverains sont propriétaires du bois et peuvent donc le récupérer **prioritairement**.
3. D'autres résidents sur la commune peuvent récupérer le bois, s'il n'a pas été récupéré par les riverains.
4. L'entreprise évacue, *in fine*, tous les bois qui n'auront pas été récupérés (au plus tard sous 1 mois).

Pour toutes questions ou informations supplémentaires, contactez la mairie ou le Syndicat Orbieu Jourres.